

## **BIAP Recommandation 09/5 Annexe : L'identification des facteurs de risques**

### **Avant-propos**

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiolinguistique ou phonologique; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au [www.biap.org](http://www.biap.org).

### **Introduction**

Le BIAP a souhaité présenter une recommandation sur ce sujet compte tenu d'une absence de législation précise dans la plupart des pays sur la prise d'empreinte. Cette pratique peut paraître bénigne mais comporte des risques importants.

### **Recommandation**

#### **Les contre-indications absolues et temporaires à la prise d'empreinte**

- Infection ou inflammation de l'oreille externe
- Otite moyenne aiguë
- Bouchon de cérumen ou cérumen abondant
- Corps étranger dans le CAE
- Sang dans le CAE
- Chirurgie otologique récente

#### **Les contre-indications relatives**

- Etat inflammatoire de l'oreille moyenne
- Présence d'un aérateur trans-tympanique
- Perforation tympanique
- Néo-membrane cicatricielle sur le tympan
- Evidement pétro-mastoïdien
- Exostoses du conduit auditif externe

- Problème cutané dans le CAE

En cas de nécessité, un avis médical doit être requis.

**Les complications d'une prise d'empreinte sont notamment:**

- Impossibilité de sortir confortablement l'empreinte de l'oreille
- Barotraumatisme et vertiges alternobariques
- Enfouissement du cérumen
- Hématome du conduit auditif externe ou du tympan
- Perforation du tympan
- Perforation traumatique du tympan avec fistule périlymphatique
- Complications post-opératoires d'une chirurgie otologique récente
- Irritation de la peau
- Injection de pâte d'empreinte dans l'oreille moyenne

---

**Références**

Berkey, D. (1995). Guns Putty and Powder or The Audiologists Guide to Impression Material. The Hearing Journal. Vol.6, no. 2.

BSA Education Committee October 2004. British Society of Audiology Guidelines on Minimum Training Standards for Otoscopy and Impression Taking.

College of Audiologists and Speech-Language Pathologists of Ontario (March 2005). Preferred Practice Guideline for Ear Impressions.

Dillon, H. (2001). Hearing Aid Earmolds, Earshells, and Coupling Systems in Hearing Aids. New York: Thieme.

Pirzanski, C. (1997). Critical Factors in Taking an Anatomically Accurate Impression. The Hearing Journal. Vol. 50, no.10.

Pirzanski, C. (2000). Selecting material for impression taking: The case for standard viscosity silicones. The Hearing Journal. Vol.53, no.10.

**Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre les professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques - la médecine, la pédagogie, l'orthophonie, la psychologie et l'audiologie.**

**La langue originale de ce document est le français.**

**Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site Web, mais interdit toute modification de leur contenu.**

Président de la commission 09 : Christian RENARD (France)

Membres de la commission 09 : Christine DAGAIN (France), Laurent DEMANEZ (Belgique), Benoit DIERGE (Belgique), Ahsen ENDERLE-AMMOUR (Allemagne), Philippe ESTOPPEY (Suisse), Francois FAGNOUL (Belgique), Adoracion JUAREZ SANCHEZ (Espagne), Gaby LUX-WELLENHOF (Allemagne), Gaston MADEIRA (Belgique), Thierry RENGLLET (Belgique), Philippe SAMAIN (Belgique), Ghislaine SCHRAM (Suisse), Claire VANDER HEYDEN (Belgique), Patrick VERHEYDEN (Belgique), Thomas WIESNER (Allemagne), Fritz ZAJICEK (Autriche), Joseph ZEIDAN (Liban)

Cette recommandation et son annexe ont été rédigées en accord avec les commissions techniques CT 06 prothèse auditive et CT 29 Tinnitus.